

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA20 170307

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen



De présenter le dossier inscrit au point 20.14 immédiatement après le point 10.08 de l'ordre du jour.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA20 170308

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 30 octobre 2020 à 16 h et du 26 novembre 2020 à 13 h et de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 à 19 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Indique que le conseil municipal sera appelé à voter sur le budget, et qu'elle ne pourra l'appuyer, car croit que l'arrondissement ne reçoit pas sa juste part, et fait état des projets qui devraient être prévus dans l'arrondissement : le lien Cavendish-Cavendish, le réaménagement du chemin Queen-Mary face à l'Oratoire et à l'intersection avec le chemin de la Côte-des-Neiges, et la construction d'un édifice pouvant abriter le Dépôt alimentaire CDN-NDG.

Mentionne la présentation du dossier relatif au YMCA, lequel prévoit la contribution de l'arrondissement.

Indique que le conseil adoptera des mesures pour lutter contre les changements climatiques et encourager le transport actif, et présente certaines mesures.

Félicite monsieur Rodrick Rodney pour la bravoure dont il a fait preuve en sauvant un homme qui s'apprêtait à sauter sur l'autoroute Décarie.



- Christian Arseneault

Souligne le 31^e anniversaire de la tragédie de la Polytechnique et mentionne que malheureusement cette année, il n'y aura pas de cérémonie de commémoration en présentiel.

Mentionne qu'il a inauguré une murale avec Peter McQueen au parc de la Confédération plus tôt cette année et qu'il y aura inauguration d'une autre murale à Notre-Dame-de-Grâce, sur l'avenue Benny, tout près du parc Herbert-Outerbridge. Remercie Sharon Sweeney du Conseil Communautaire de Notre-Dame-de-Grâce pour son apport dans la réalisation de ces projets de murales.

Indique qu'il y a eu des changements apportés au plan du MTQ concernant le site de la Falaise Saint-Jacques, certains pour des raisons techniques et géologiques. Mentionne qu'il regardera la situation de près.

Mentionne qu'il a lu le rapport de l'Ombudsman de Montréal concernant les voies actives sécuritaires (VAS) mises en place cet été et qu'il y a eu seulement 36 plaintes de la part d'habitants de l'arrondissement, ce qui est peu en comparaison avec d'autres VAS et mentionne que la communication aurait pu être mieux.

Souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année.

- Marvin Rotrand

Rappelle les directives de la Santé publique pour le temps des fêtes et l'importance de les respecter.

Mentionne que les travaux du nouveau parc du secteur Le Triangle seront finalisés la semaine prochaine et que la traverse linéaire est presque complétée.

Indique que le bâtiment situé au 5010, rue Paré sera démolit au printemps prochain ; le site devrait éventuellement accueillir une école et des logements sociaux et que d'ici là, il pourra servir d'aire de repos.

Mentionne qu'il a présenté trois motions au dernier conseil de ville portant sur les sujets suivants :1) exonération de Louis Riel par le gouvernement du Canada 2) diversité au sein du conseil municipal 3) taxe sur les breuvages sucrés.

Souligne qu'il présentera trois motions au prochain conseil de ville le 14 décembre 2020: 1) Motion pour soutenir le quartier chinois, dénoncer le racisme et demander à la Ville de faire plus pour soutenir les commerçants de ce quartier; 2) Interdire l'utilisation des gaz lacrymogènes par le SPVM; 3) Analyser la mission centrale du SPVM et voir ce qui peut être fait différemment.

Souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année.

- Magda Popeanu

Souligne la commémoration de la tragédie de la Polytechnique et mentionne que ce soir, à 17 h 10, 14 faisceaux ont illuminé le ciel en mémoire des victimes.

Mentionne que la Ville de Montréal a approuvé un contrat de plus de 1,3 millions de dollars pour des travaux à la Bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce.



Souligne que la Ville va user de son droit de préemption pour la création d'un pôle de mobilité d'envergure aux abords de la station Namur, de manière à créer les prémisses pour le développement du site de l'Hippodrome.

Présente brièvement le plan de relance économique pour 2021 et souligne les bonnes nouvelles pour les commerçants et les petites entreprises.

Souhaite de joyeuses fêtes et demande aux citoyens de respecter les règles de la Santé publique.

- Peter McQueen

Souligne l'horreur de la tragédie de la Polytechnique.

Est heureux du dossier relatif au YMCA qui permettra le maintien de l'organisme et de ses services dans l'arrondissement.

Remercie la mairesse et toute l'équipe ayant travaillé sur les consultations concernant le Théâtre Empress et indique que la prochaine rencontre aura lieu le 10 décembre 2020.

Souligne l'annonce d'un nouveau corridor vert et d'une piste cyclable de 27 km de long qui s'étendra du bois de Saraguay jusqu'au parc Angrignon et mentionne que ce corridor va toucher l'arrondissement à deux endroits.

Rappelle les règles édictées par la Santé publique et demande aux citoyens de les respecter.

Souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année.

- Lionel Perez

Souligne le triste anniversaire de la tragédie de la Polytechnique et rappelle l'importance d'agir pour contrer la haine et la violence envers les femmes.

Indique qu'il a présenté une motion l'année dernière pour demander au gouvernement du Canada de bannir les armes de poing et continuera à faire des pressions dans ce dossier.

Rappelle qu'il a proposé une motion lors du conseil en novembre dernier pour prolonger la gratuité des espaces de parcomètres au centre-ville jusqu'à la fin de l'année et la création de débarcadères devant les restaurants. Souligne qu'une motion sera présentée ce soir au conseil d'arrondissement concernant le stationnement et les débarcadères.

Mentionne la présentation du programme de réfection routière de l'arrondissement et déplore le peu de travaux prévus étant donné l'absence de compensation de la Ville centre.

Indique avoir été surpris du budget présenté par l'administration, car celui-ci prévoit la fusion de deux postes de quartier malgré la promesse de moratoire.

Mentionne que le budget 2021 sera adopté mercredi au conseil de ville et que ce budget n'est pas équilibré; la ville sera en déficit. Indique qu'il compte présenter des amendements au budget, tels que le transfert d'une partie de l'argent pour le REV vers l'achat de caméras portatives pour le SPVM et le transfert d'un million de dollars vers l'utilisation d'équipes multidisciplinaires au sein du SPVM.

Fait état de sa lecture du rapport de l'Ombudsman qu'il trouve accablant envers l'administration en place.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Loeva LeMentec	Budget 2021
• Warren Goodman	YMCA
• Lisa Gardhouse	YMCA
• Vladimir Khudik	YMCA
• François Fournier	Budget 2021
• Ellie Israel	4845, chemin de la Côte-Saint-Luc
• Carl Hamilton	4548, chemin de la Côte-Saint-Luc
• Gaëlle De Stefano	Chemin à vélo – parc Marie Gérin-Lajoie
• John Margolis	Ski de fond dans les parcs
• Marlo Turner Ritchie	Définancement du SPVM
• Nicolas Roberge	Recommandations du rapport Palladini
• Ray Taylor	Fermeture du pdq 11 et fusion des stations
• Sharon Leslie	Théâtre Empress
• Larry Rosenthal	Port du coquelicot de Mme Popeanu
• Imogen Brian	Poste de quartier
• Nicolas Hébert	État des routes
• Minh Phan	Corridor écologique Darlington
• Salvacion DeVera	Pavage de l'avenue Isabella
• Frederic Liccia	Chemin à vélo – parc Marie Gérin-Lajoie
• Helene Mayer	Normes ISO 37001 anti-corruption
• Temima Rosenzweig	Motion sur la diversité
• David Wilson	Plans pour l'avenue Godfrey
• Linda Gouthro-Wilson	Comité Terrebonne
• Marie Noël	Espace de stationnement sur terrain pour véhicule électrique
• Andre Froncioni	Budget 2021
• Jo-Anne Wemmers	Espaces verts pour les nouvelles constructions
• Jean-Pierre Chouteau	Asphaltage



• Anna Bragina	Projet St-Columba
• Neal Mukherjee	Gouvernance
• Sonya Konzak	Espaces verts lors de développements immobiliers
• Carmen D'Elia <i>Espace Knox</i>	Projet au parc Leduc
• Camille Thompson L'OEIL	Règlement RCA20 17331
• Fanny Magini	Chemin à vélo – parc Marie Gérin-Lajoie
• Rachel Mitchie	Trottoir pour piétons
• Grace Kania	REV Vendôme – De la Savane
<i>4^e questions et suivantes sur un même sujet, dont les questions n'ont pu être entendues faute de temps</i>	
• Kelly Vandzura	YMCA
• Gilles Chiasson	YMCA
• Kirsten Voss	YMCA
• Andrew Bernstein	YMCA
• Sue-Ann MacDonald	YMCA
• Joanna Pasturczyk	YMCA
• Kevin McCormack	YMCA
• Jacinthe Laporte	YMCA
• Richard Blouin	YMCA
• Eric Granger	YMCQ
• Lynda London	YMCA
• Tara Granger	YMCA
• Mary Ellen Kenny	Financement de l'arrondissement – budget 2021
• Anonyme*	Gouvernance de l'arrondissement

* La personne n'ayant pas fourni ses nom et prénom, la question a été jugée irrecevable.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand En lien avec l'entente de l'ancienne commission scolaire de Montréal relativement au service d'autobus scolaire, indique que le nouveau



CSSM ne respecte pas l'entente. Certaines familles ont des difficultés d'accès à l'école des Nations et demande ce que l'arrondissement peut faire.

En lien avec le vote pour la réconciliation avec les Premières Nations, demande à ce que les arrondissements et la Ville statue pour une journée célébrant les Premières Nations et la levée d'un drapeau, puis demande à la mairesse son avis sur la question.

- Peter McQueen Demande des explications concernant le remplacement des copeaux de bois prévu pour l'ensemble des aires de jeux des parcs de l'arrondissement.

- Lionel Perez Mentionne qu'il a reçu un courriel d'un parent l'informant que l'école Bedford a perdu son brigadier à l'intersection du chemin Bedford et de la rue Goyer, et demande un suivi à cet égard.

En lien avec le dossier 40.01 relatif à l'ajout d'espaces de stationnement tarifés, demande à Madame Popeanu de confirmer qu'elle a communiqué avec un représentant de l'église Saint-Kevin.

Demande à M. McQueen son avis sur l'article paru dans La Presse concernant les frictions entre la mairesse et les élus de Projet Montréal.

- Sue Montgomery Demande à quel moment elle pourra recevoir le plan de suivi concernant les recommandations du rapport de Mme Paladini.

- Christian Arseneault Demande à la mairesse quand aura lieu la rencontre annuelle pour discuter du plan de match concernant l'enlèvement de la neige.

Demande à la mairesse ses conclusions préliminaires sur le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur la norme ISO anti-corruption.

Mentionne qu'il a reçu beaucoup de questions de la part d'un groupe pour un parc à chien au parc Loyola et demande à quel moment le projet pourra être mis en branle.

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- une lettre datée du 11 novembre 2020 de messieurs David Fujoka et Guillaume Prévost concernant une modification à l'article 134.1 du projet de règlement afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et services » dans les zones résidentielles.
- À la demande de la mairesse Sue Montgomery, un document intitulé Rapport d'analyse d'écart – Processus d'implantation – Système de management Anti-corruption en vertu de la norme ISO 37001 : 2016.



RÉSOLUTION CA20 170309**MOTION - M. RODRICK RODNEY**

ATTENDU QUE le 23 septembre 2020, M. Rodrick Rodney a aperçu une personne en détresse qui chevauchait la clôture au-dessus du viaduc Décarie dans le quartier Côte-des-Neiges. Sans hésitation, M. Rodney a arrêté son véhicule et couru vers celle-ci. Il réussit in extrémis à attraper la jambe et le chandail de la personne qui était suspendue dans le vide et a réussi, sans aide à le ramener sur le viaduc Décarie;

ATTENDU QUE les actions que M. Rodrick a entreprises pour sauver la vie d'une personne dans le besoin ont fait preuve d'un grand courage et d'un sens du devoir citoyen exceptionnel;

ATTENDU QU'il est important de saluer cet acte de bravoure et d'humilité, pour que l'héroïsme de M. Rodrick soit une inspiration pour l'ensemble des Montréalais.e.s;

ATTENDU QUE le 19 novembre dernier, l'équipe du PDQ 26 a remis une mention de reconnaissance à M. Rodrick Rodney.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Lionel Perez
Peter McQueen
Magda Popeanu
Christian Arseneault

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaisse l'acte d'héroïsme de M. Rodrick Rodney.

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce déclare M. Rodrick Rodney « Citoyen d'honneur ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08 1203571011



RÉSOLUTION CA20 170310

CONTRAT - CREUSAGE RL - SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Creusage RL (9083-0126 Québec inc.), une prolongation de contrat pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage des boîtiers de vannes de rues dans les arrondissements de Côte-de-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, au montant de 160 965 \$ taxes incluses .

D'autoriser une dépense à cette fin de 160 965 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1197985001

RÉSOLUTION CA20 170311

ANNULATION - RÉSOLUTION CA19 170333 ET CONTRAT - GROUPE SDM INC. - DÉGEL DE CONDUITES DES ENTRÉES D'EAU

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'annuler la résolution CA19 170333 autorisant une dépense de 141 814,86 \$, taxes incluses, afin d'obtenir des services de Groupe SDM inc. pour le dégel des conduites, et ce, conformément à l'entente-cadre 1326475 intervenue entre la Ville et le Groupe SDM inc.

D'accorder à Groupe SDM inc., une première prolongation de contrat pour une durée de 12 mois, soit du 7 décembre 2020 au 7 décembre 2021, au montant de 102 093,83 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense à cette fin de 102 093,83 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1187985004



RÉSOLUTION CA20 170312

PRR-1-2021 (RUES LOCALES) - LISTE DES RUES VISÉES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver, dans le cadre des « Programmes de réfection routière et de mesures d'apaisement de la circulation du réseau local » PRR-1-2021 (rues locales), la liste des rues visées par les travaux de réfection des chaussées (corrélatifs, planage et pavage) et des trottoirs, incluant les réaménagements géométriques (saillies et élargissement de trottoirs) sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1205153007

RÉSOLUTION CA20 170313

OFFRE DE SERVICES - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG - GESTION DE CINQ CENTRES SPORTIFS

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature de la convention de service à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour le centre sportif Côte-des-Neiges, pour un montant de 1 144 170 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature de la convention de service à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour le centre sportif Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 1 526 154,03 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature de la convention de service à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour le centre sportif Trenholme, pour un montant de 37 872 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature de la convention de service à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour le centre



sportif Westhill, pour un montant de 58 911,09 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature de la convention de service à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour les plateaux sportifs du Collège Jean-de-Brébeuf, pour un montant de 14 130 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1204385006

RÉSOLUTION CA20 170314

OFFRE DE SERVICES - COMITÉ JEUNESSE NDG - GESTION ADMINISTRATIVE ET SOUTIEN - OSBL RECONNUS

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'accepter l'offre de services déposée par le Comité Jeunesse NDG.

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG pour la réalisation du projet « Gestion administrative et soutien », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 255 720,57 \$ (toutes taxes incluses si applicables).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1204385008

RÉSOLUTION CA20 170315

OFFRES DE SERVICES - GESTION DE L'ENTRETIEN SANITAIRE - 3 CENTRES COMMUNAUTAIRES



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (CELO) pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 218 490 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre communautaire de Saint-Raymond) pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire », pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 134 848,44 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'autoriser la signature d'une convention de services à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre communautaire Walkley) pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 59 384,58 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1204385004

RÉSOLUTION CA20 170316

OFFRES DE SERVICES - GESTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE – 7 OSBL RECONNUS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 166 964,97 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (CELO) pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 284 766,04 \$ (toutes taxes incluses si applicable).



D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre de ressources communautaires de la Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 311 149,04 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire Monkland inc. pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 153 704,86 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre Saint-Raymond) pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 353 455,92 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre communautaire Walkley) pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 163 864,86 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre Communautaire Mountain Sights pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 166 964,97 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme *Westhaven Elmhurst Community Recreation Association* pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 pour un montant de 245 797,29 \$ (toutes taxes incluses si applicable).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1204385002

RÉSOLUTION CA20 170317

PROLONGATION - 11 ENTENTES DE PRÊT DE LOCAUX - LE 6767

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la prolongation de onze ententes de prêt de locaux avec onze organismes sans but lucratif occupant les locaux du Centre communautaire « Le 6767 », pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

D'approuver les addendas aux ententes à cette fin.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1197838041

RÉSOLUTION CA20 170318

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - COMITÉ JEUNESSE NDG - CAMP WALKLEY

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'ajuster le soutien financier spécial aux huit organismes en fonction des inscriptions, réduisant ainsi le montant total de 373 940 \$ à 278 530 \$ (toutes taxes incluses si applicables);

D'autoriser la signature d'un second addenda à intervenir entre l'arrondissement et le Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (camp de jour Walkley) pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour » et d'augmenter le soutien financier spécial non récurrent d'une somme maximale de 5 040 \$ totalisant la somme de 24 080 \$ (taxes incluses si applicables).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1207838018

RÉSOLUTION CA20 170319

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTIONS- 2 ORGANISMES - ANIMATION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES 2021-2022

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et Le Dépôt alimentaire NDG pour la réalisation du projet « Programme - Animation de jardins communautaires », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 46 002,34 \$ (toutes taxes incluses si applicables).



D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et La société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Programme - Animation de jardins communautaires », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 46 002,34 \$ (toutes taxes incluses si applicables).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1204385007

RÉSOLUTION CA20 170320

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la prolongation du projet « Programme - Animation d'un centre sportif » du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, soit deux années supplémentaires.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre sportif », pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 3 509 534,58 \$ (taxes incluses si applicable).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1204385005

RÉSOLUTION CA20 170321

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTIONS - 5 OSBL

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire Mountain sights pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 92 814 \$ toutes taxes incluses si applicable.



D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges CELO pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 236 950 \$ toutes taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et l'Association de la communauté noire de la Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 136 230 \$ toutes taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre Saint-Raymond) pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 pour un montant de 159 717 \$ toutes taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre communautaire Walkley) pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 106 478 \$ toutes taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme *Westhaven Emlhurst Community Recreation Association* pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 110 946 \$ toutes taxes incluses si applicable.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1204385003

RÉSOLUTION CA20 170322

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTIONS - CLUB DE JUDO SHIDOKAN INC. & HOCKEY MINEUR NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une contribution de 10 737 \$, incluant les taxes si applicables, à l'organisme Club de judo Shidokan inc. pour la mise en oeuvre de la programmation en judo pour les jeunes, pour l'année 2020.

D'accorder une contribution de 25 000 \$, incluant les taxes si applicables, à l'organisme Hockey mineur N.D.G. pour la mise en oeuvre de son programme pour la saison 2020-2021.



D'approuver les projets de convention de contribution à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1204385009

RÉSOLUTION CA20 170323

ACQUISITION - LES YMCA DU QUÉBEC - TERRAIN AUX FINS DE PARC ET DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

1. D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec pour fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots 3 041 554, 3 041 553, 3 041 552, 3 041 551, 3 041 550, 3 041 549, 3 041 548, 3 041 547, 3 041 546, 3 041 545, 3 041 544, 3 041 543, 3 041 542, 3 041 541, 3 041 540, 3 041 534, 3 041 533, 3 041 532, 3 041 531, 3 041 530, 3 041 529, 3 041 528, 3 041 527, 3 041 526, 3 041 525, 3 041 524, 3 041 523, 3 041 522, 3 041 521, 3 041 520 et une partie du lot 3 041 555, tous du cadastre du Québec, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au prix de 10 000 000 \$ plus les taxes applicables, soit 11 497 500 \$, incluant les taxes le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte.
2. D'approuver un projet de convention de services professionnels entre Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fidéicomis et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 8 % par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 800 000 \$, plus les taxes applicables.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

ATTENDU QUE l'acte de vente fait référence à une lettre remise à la Ville le seize (16) novembre deux mille vingt (2020) dans laquelle Les YMCA du Québec (« YMCA ») confirme avoir l'intention de maintenir ses activités sur le territoire de la Ville de Montréal, et plus particulièrement dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce (ci-après « NDG »);

ATTENDU QUE ladite lettre n'indique aucun terme minimal de maintien desdits services dans le quartier NDG;



ATTENDU QUE vu la vente des terrains à la ville pour la somme de 10 millions de dollars (10 000 000 \$) plus taxes et qu'il est dans l'intérêt des résidents de NDG d'avoir un engagement formel du maintien des activités des YMCA à NDG.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery
Marvin Rotrand

De remplacer le premier paragraphe de la proposition principale par le suivant :

1. D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec pour fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots 3 041 554, 3 041 553, 3 041 552, 3 041 551, 3 041 550, 3 041 549, 3 041 548, 3 041 547, 3 041 546, 3 041 545, 3 041 544, 3 041 543, 3 041 542, 3 041 541, 3 041 540, 3 041 534, 3 041 533, 3 041 532, 3 041 531, 3 041 530, 3 041 529, 3 041 528, 3 041 527, 3 041 526, 3 041 525, 3 041 524, 3 041 523, 3 041 522, 3 041 521, 3 041 520 et une partie du lot 3 041 555, tous du cadastre du Québec, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au prix de 10 000 000 \$ plus les taxes applicables, soit 11 497 500 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte et conditionnel à ce que l'organismes Les YMCA du Québec remette une nouvelle lettre de maintien des activités des YMCA à Notre-Dame-de-Grâce avec un engagement minimal de sept (7) ans de la date de l'acte de vente.

Monsieur le conseiller Lionel Perez dépose un extrait du rôle d'évaluation foncière pour l'unité d'évaluation foncière située au 4335, avenue de Hampton.

À la demande de la mairesse Sue Montgomery, la séance est suspendue pour 5 minutes.

L'étude du dossier et la mise aux voix est reprise au point 20.14.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de l'amendement à la proposition principale.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Christian Arseneault et Peter McQueen votent contre la l'amendement à la proposition principale.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DE LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1206037011



RÉSOLUTION CA20 170324**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 11 ORGANISMES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 11 251 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
LogisAction Notre-Dame-de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Fahimeh Delavar Coordinatrice	<p>Pour les coûts d'impression, le personnel et les ateliers de la campagne d'augmentation de loyer de l'organisme.</p> <p>Ce projet comprend une grande distribution de dépliants dans NDG ainsi que pour des ateliers concernant les augmentations de loyer à différents endroits dans NDG ciblant différents groupes (personnes âgées, immigrants, personnes à faibles revenus, cours de français, etc.).</p>	TOTAL : 1 671 \$ Sue Montgomery 200 \$ Lionel Perez 203 \$ Peter McQueen 500 \$ Magda Popeanu 500 \$ Christian Arseneault 268 \$
Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Sharon Sweeney Organisatrice communautaire	<p>Pour la présentation d'une vidéo de sérénades depuis les balcons de NDG.</p> <p>Le Conseil communautaire NDG avec le soutien de PorchFest et la Semaine des arts a animé une série appelée « <i>Serenades from the Porches of NDG</i> ».</p> <p>Aider à la compilation de toutes les vidéos et la création d'un montage afin d'envoyer des cartes de remerciement au personnel de la santé et les travailleurs communautaires.</p>	TOTAL : 1 000 \$ Sue Montgomery 250 \$ Lionel Perez 250 \$ Peter McQueen 250 \$ Christian Arseneault 250 \$
Le Grand Pas 2492, avenue Walkley Montréal (Québec) H4B 2K1 a/s M. André Jean-Ricardo Président LGP	<p>Organisme charitable qui vient en aide à tous et à toutes dans le besoin depuis 10 ans, art thérapie, logement, aide au placement, aide à la relocalisation, insertion social et bien plus encore.</p> <p>Création d'un nouveau podcast pour « INUIT ONLY », diffusion d'événements en direct avec leurs voix, leurs visages et leur langage. Une fenêtre sur leurs vies et les difficultés auxquelles ils doivent faire face en déménageant dans les grandes villes.</p>	TOTAL : 250 \$ Marvin Rotrand 125 \$ Lionel Perez 125 \$
Le Centre de ressources de la communauté noire (CRCN) Black Community Resource Centre (QCGN) 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 497 Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s Mme Yvonne Sam	<p>Pour les activités de la coalition du Centre de ressources de la communauté noire.</p>	TOTAL : 1 400 \$ Sue Montgomery 300 \$ Marvin Rotrand 150 \$ Lionel Perez 250 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 500 \$ Christian Arseneault 100 \$



<p>L'Ensemble vocal Panday Tinig 5355, avenue Cumberland Montréal (Québec) H4V 2P1</p> <p>a/s Mme Editha Fedalizo Directrice artistique</p>	<p>Pour aider à la promotion de la musique classique et moderne philippine.</p>	<p>TOTAL : 1 453 \$</p> <p>Sue Montgomery 250 \$ Marvin Rotrand 603 \$ Lionel Perez 300 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>
<p>Conseil canadien pour Israël <i>Canadian Council for Israel</i></p> <p>Autre nom : Le Programme Mentor Dovi Worenklein The Dovi Worenklein Mentor Program 6351, avenue de Vimy Montréal (Québec) H3S 2R5</p> <p>a/s Rabbin Mordechai Tober Directeur général</p>	<p>Le programme offre différentes conférences et présentations pour aider à la formation des mentors.</p> <p>Pour offrir un souper de reconnaissance de fin d'année aux mentors afin les remercier pour leur dévouement et leur travail acharné.</p> <p>Un budget est également remis aux mentors pour acheter des cadeaux et récompenses pour leurs membres.</p> <p>Lieu de l'événement : 2121, avenue Ekers</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Lionel Perez 1 000 \$</p>
<p>Club Ami, la santé mentale par l'entraide et l'intégration socio-professionnelle 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 597 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s M. William Delisle Directeur général</p>	<p>Projet : Marché de Noël de Club Ami pour l'achat de divers produits alimentaires, vêtements, produits d'hygiène, décorations de Noël en lien avec le Temps des Fêtes.</p>	<p>TOTAL : 550 \$</p> <p>Sue Montgomery 300 \$ Lionel Perez 250 \$</p>
<p>L'Association Pangasinan du Québec Pangasinan Association of Quebec 5130, avenue Trenholme Montréal (Québec) H4V 1Y5</p> <p>a/s Mme Estala Tablas Présidente</p>	<p>Pour aider l'organisme à offrir des activités culturelles offertes aux personnes de la région Pangasinan des Philippines dans notre arrondissement.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Sue Montgomery 100 \$ Lionel Perez 250 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Christian Arseneault 150 \$</p>
<p>La Jeunesse D'Agudath Israël <i>Pirchei Agudath Israel</i> 200-2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6</p> <p>a/s Rabbi Yossi Treisser Président</p>	<p>En raison de la COVID-19, la programmation est offerte par vidéoconférence et en bulle de classe dans les écoles. Ceci comprend les compétitions, les histoires, sacs à surprises, séminaires. Il y a également une distribution de masques aux membres et révision des protocoles de sécurité.</p> <p>Un événement avec Zoom est en préparation qui accueillera des clients de partout en Amérique du Nord au mois de février 2021.</p>	<p>TOTAL : 1 100 \$</p> <p>Sue Montgomery 100 \$ Lionel Perez 700 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>



Association des locataires de l'Habitation Mayfair inc. 6900, chemin de la Côte-Saint-Luc Bureau 508 Montréal (Québec) H4V 2Y9 a/s Mme Rita Del Grande Présidente	Pour aider l'association à continuer d'organiser des activités proposées aux résidents majoritairement des personnes âgées.	TOTAL : 1 002 \$ Sue Montgomery 150 \$ Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 252 \$ Christian Arseneault 350 \$
Knights of Rizal, Montreal Chapter 6342, avenue Trans Island Montréal (Québec) H3W 3B6 a/s M. James De La Paz Commandant a/s M. Gerry Danzil Président	<i>Knights of Rizal</i> dirige d'urgentes campagnes de levée de fonds pour financer et aider à fournir des besoins quotidiens aux victimes du typhon aux Philippines.	TOTAL : 825 \$ Sue Montgomery 125 \$ Lionel Perez 350 \$ Marvin Rotrand 350 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1205265008

RÉSOLUTION CA20 170325

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - CASTOR & POLLUX - PROJET PIRPP DE L'AVENUE GODFREY

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel la coopérative à but non-lucratif Castor & Pollux, s'engage à fournir à l'arrondissement les services professionnels requis pour le PIRPP de l'avenue Godfrey, pour un montant maximal de 99 995,48 \$ incluant les taxes.

D'autoriser une dépense à cette fin de 99 995,48 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 704.51 \$, incluant les taxes à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense totale de 105 699,99 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

De reporter l'étude de ce dossier à une séance extraordinaire avant les fêtes.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1208894002

RÉSOLUTION CA20 170326

CALENDRIER 2021 - SÉANCES DU CA

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver, tel que soumis, le calendrier et le lieu des séances ordinaires pour l'année 2021.

Dates

Lundi 1^{er} février

Lundi 8 mars

Mardi 6 avril

Lundi 3 mai

Lundi 7 juin

Lundi 21 juin

Lundi 16 août

Lundi 13
septembre

* Lundi 22
novembre

* Lundi 13
décembre

Toutes les séances ordinaires se tiennent à 19 heures. Les séances ordinaires et extraordinaires se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie, Montréal. Selon l'évolution de la pandémie due à la COVID-19, certaines séances pourraient se tenir en vidéoconférence seulement ou en présentiel avec public restreint.

* Dans la mesure où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment. L'année 2021 étant une année d'élection générale, le conseil d'arrondissement ne peut plus siéger à compter de 16 h 30 le vendredi 8 octobre 2021, et ce, jusqu'au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller à la suite des élections du 7 novembre 2021 a prêté serment, à moins d'un cas de force majeure nécessitant son intervention (article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, C. E-2.2)).



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1204570012

RÉSOLUTION CA20 170327

DÉPENSE - ACHAT ET INSTALLATION - MOBILIER URBAIN - 2020 À 2022

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser une dépense de 274 000 \$ pour l'achat et l'installation de mobilier urbain fabriqué par le Service du Matériel roulant de la Ville de Montréal, pour les années 2020, 2021 et 2022.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1208424002

RÉSOLUTION CA20 170328

DÉPENSES - FOURNITURES DE BIENS ET DE SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES - EXERCICE 2021

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser des dépenses au montant de 4 861 200 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), acquis dans les ententes-cadres et les services publics à la hauteur des budgets prévus pour l'exercice 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1206954008

RÉSOLUTION CA20 170329

REDDITION DE COMPTE - ANNÉE 2019

Il est proposé par Peter McQueen



appuyé par Magda Popeanu

De prendre acte de la reddition de compte de l'année 2019 et approuver le non partage du déficit pour les activités de charges interunités du département d'aqueduc de la Division des parcs et des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1206954007

RÉSOLUTION CA20 170330

MODIFICATIONS DES SERVICES OFFERTS - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES - PÉRIODE DE PANDÉMIE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'entériner la modification des services offerts par les organismes communautaires en période de pandémie lors du confinement partiel et complet pour les mois passés et à venir (mai, juin et octobre jusqu'au 31 décembre 2020).

D'approuver l'addenda aux conventions de services et assurer le maintien des paiements de factures tel que prévu aux conventions selon les informations comprises au tableau ci-contre :

Liste des organismes communautaires conventionnés avec des convention de services pour la gestion et l'entretien des installations :

Conventions de gestion 2020 - Situation COVID-19					
Montants restant à payer *					
Organisme	Programme	Montant total (avant taxes)	Montant versé selon la convention (avant taxes)	Montant financé COVID-19 (sans taxes)	Montant financé COVID-19 en %
Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges	GCC	55 654,99	32 465,41	23 189,58	41,67%
Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges	GCC	142 383	83 056,75	59 326,25	41,67%
Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges	GCC	149 291,55	111968,64	49763,87	33,33%
Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges - Abe Limonchick	GCC	6282,97	4184,64	2094,33	33,33%
Centre communautaire Monkland	GCC	66 842,73	38 991,58	27 851,15	41,67%
Comité jeunesse - Walkley	GCC	71 262,08	41 569,03	29 693,05	41,67%
Comité jeunesse - Saint-Raymond	GCC	102 473,27	59 776,07	42 697,2	41,67%
Westhaven	GCC	71 261,08	41 568,94	29 692,14	41,67%
Centre communautaire Mountain Sights	GCC	55 654,98	32 465,40	23 7189,58	41,67%
Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges	Entretien	109 245,00	63 726,25	45 518,75	41,67%
Comité jeunesse - Walkley	Entretien	25 824,96	15 064,56	10 760,40	41,67%
Comité jeunesse - Saint-Raymond	Entretien	39 094,98	22 805,41	16 289,57	41,67%
Total		895 271,59	522 235,22	373 036,37	41,67%



* Les factures des mois de janvier, février, mars, avril, juillet, août et septembre ont été traitées. Pour le Centre de ressources communautaires, la facture d'octobre a été traitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1203604002

RÉSOLUTION CA20 170331

AJOUT D'ESPACES DE STATIONNEMENT TARIFÉS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'ajouter des espaces de stationnement tarifés (total 21 espaces) sur diverses rues : Saint-Kevin, Gatineau, Maréchal et Dupuis.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

De retirer de la proposition principale les espaces de stationnement tarifés sur les rues Saint-Kevin et Dupuis.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de l'amendement à la proposition principale.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre l'amendement à la proposition principale.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DE LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre la proposition principale telle qu'amendée.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1207559001



RÉSOLUTION CA20 170332**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17339**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. C-3.2) afin d'encadrer la délivrance d'un certificat d'occupation pour un établissement d'hébergement touristique a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mai 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA20 17339 modifiant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. C-3.2) afin d'encadrer la délivrance d'un certificat d'occupation pour un établissement d'hébergement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1203558020

RÉSOLUTION CA20 170333**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17336**

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA20 17336 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281)* afin de favoriser la mobilité durable et le verdissement. a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de règlement RCA20 17336 a été tenue du 24 septembre au 8 octobre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA20 170227 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 8 octobre 2020 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;



ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA20 17336 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281)* afin de favoriser la mobilité durable et le verdissement.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'ajouter le paragraphe suivant à la résolution :

De demander aux Services de déposer à la séance du conseil d'arrondissement de décembre 2021, un bilan de la mise en œuvre de ces modifications réglementaires, de façon à ce que des ajustements puissent être apportés à ce règlement, le cas échéant.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1203558013

RÉSOLUTION CA20 170334

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-120

ATTENDU QUE le projet de résolution CA20 170091 approuvant le projet particulier PP-120 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 à 10 étages a été adopté à la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU ».

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 29 juin 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU.



ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue entre le 29 juin et le 5 août 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et à la résolution CA20 170184, et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été lus;

ATTENDU QU'une assemblée d'information virtuelle sur le projet de résolution a été tenue le 9 juillet 2020 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE, conséquemment à la consultation publique, les articles 17 et 18 du projet de résolution ont été modifiés pour augmenter le nombre minimal et définir un maximum d'unités de stationnement pour répondre à une préoccupation de stationnement dans le secteur.

ATTENDU QUE le second projet de résolution CA20 170296 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-120 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 à 10 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 2 648 729 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction en lieu et place d'un bâtiment sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9 afin de permettre des volumes de 8 et 10 étages;
- à l'article 34 afin de permettre une densité de 4 et une superficie brute maximale de 12 000 mètres carrés;
- aux articles 52 à 65 afin de permettre un alignement de construction tels que représentés sur les plans de l'annexe B;
- à l'article 123 afin de permettre l'usage Habitation;
- à l'article 560 afin de prescrire de nouvelles normes minimale et maximale pour le stationnement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la



présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. Une demande d'autorisation de démolition visant le « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Les travaux de démolition doivent commencer dans les 6 mois suivants la délivrance de l'autorisation de démolition et être exécutés au plus tard dans les 6 mois suivants.

Les travaux de construction doivent commencer dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Si les travaux de construction ne commencent pas dans les 12 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

Si ces délais ne sont pas respectés, les autorisations prévues à la présente résolution deviennent nulles et sans effet.

5. Les documents suivants sont exigés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition :

- un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition;
- un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
- une garantie bancaire égale à 15% de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière afin d'assurer le respect des conditions liées à la démolition et cette garantie doit rester en vigueur jusqu'à la délivrance du permis de construire.

CHAPITRE IV

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION I

USAGES

6. L'usage de la catégorie H.7 est autorisé. L'usage « hôtel-appartement » est interdit.

SOUS-SECTION II

CADRE BÂTI

7. La hauteur maximale du bâtiment est de 31 mètres, suivant une hauteur de 8 étages et une « surhauteur » pouvant aller jusqu'à 10 étages.

8. Aucune construction hors toit abritant une partie d'un logement n'est autorisée.

9. L'alignement de construction est courbé. Il est d'au plus 5 m.



10. La superficie brute maximale est de 12 800 mètres carrés. La densité maximale autorisée est de 4.

11. Un minimum de 20 % des unités résidentielles doivent être de plus de 96 mètres carrés.

SOUS-SECTION III

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DU TOIT

12. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel en ce domaine, comprenant notamment un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux qui seront plantés sur le terrain faisant l'objet du permis de construction.

13. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.

14. Un équipement mécanique installé sur un toit doit être dissimulé par un écran architectural.

15. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables ou compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

16. Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

SOUS-SECTION IV

STATIONNEMENT

17. Le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé est de 115 unités.

18. Le nombre minimal d'unités de stationnement autorisé est de 90 unités.

19. Aucun stationnement extérieur n'est autorisé sur le Territoire d'application.

20. Aucun abri temporaire pour automobiles n'est autorisé sur le Territoire d'application.

SOUS-SECTION V

OBJECTIFS ET CRITÈRES

21. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant une nouvelle construction, ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs au bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) selon les objectifs et critères de la présente section.



22. La construction, la composition volumétrique et le traitement architectural doivent respecter les principes et le caractère général du projet illustré à l'annexe C de la présente résolution.

23. L'aménagement paysager des cours doit respecter les principes et le caractère général de la proposition illustrée à l'annexe D de la présente résolution.

24. Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du site, de ses impacts sur les propriétés voisines et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° proposer une implantation qui reprend la forme courbe de la rue, au minimum sur les deux premiers étages du bâtiment. Favoriser une distance par rapport à la rue (alignement de construction) qui permette d'établir une relation entre les premiers étages et la rue. Permettre une implantation distincte en cour avant pour les étages supérieurs;
- 2° s'assurer d'une expression claire du parti architectural qui se définit par l'imbrication de trois volumes (2 volumes rectangulaires d'environ 8 étages implantés en "V" et 1 autre volume, d'une hauteur supérieure de 2 étages (10 étages au total) venant se superposer aux 2 premiers volumes).
- 3° démontrer une sobriété du langage architectural qui se reflète par un choix adéquat et limité de matériaux de qualité et une application cohérente de ces matériaux;
- 4° privilégier une intégration logique et cohérente des saillies à l'architecture du bâtiment, qui jongle avec une discrétion de ces saillies à l'avant et une présence plus importante de celles situées à l'arrière;
- 5° opter pour une signalisation claire et bien hiérarchisée des accès piétons au bâtiment;
- 6° favoriser l'emploi de matériaux de revêtement du sol dans l'espace avant qui tendent à réduire l'apparence visuelle de l'allée véhiculaire.

25. Objectif 2 :

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents;

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux;
- 2° favoriser un aménagement paysager le moins minéralisé possible et plus particulièrement dans la cour avant;
- 3° tendre à développer une canopée optimale afin que le projet contribue à l'atteinte des objectifs mentionnés dans le Plan local de développement durable;
- 4° favoriser une gestion des déchets ayant un impact mineur sur les circulations piétonnes cyclable et véhiculaire.

26. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) s'appliquent.

ANNEXE A



TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE B
PLAN D'IMPLANTATION

ANNEXE C
PERSPECTIVE ET VOLUMÉTRIE GÉNÉRALE DU PROJET

ANNEXE D
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES COURS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1193558042

RÉSOLUTION CA20 170335

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17340

ATTENDU QUE le projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA20 173340 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1202703011

RÉSOLUTION CA20 170336

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17341

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les promotions commerciales* (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2021, afin d'aider les commerçants à s'adapter face



aux imprévus de la pandémie a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA20 17341 modifiant le *Règlement sur les promotions commerciales* (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2021, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1202703012

RÉSOLUTION CA20 170337

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17342

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, dans le cadre des 3 premières années du programme décennal d'immobilisations 2021-2030, le Règlement RCA20 17342 autorisant un emprunt de 691 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1207078004

RÉSOLUTION CA20 170338

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17343

ATTENDU QUE le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 2



novembre 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA20 17343 sur les tarifs (exercice financier 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1204570013

RÉSOLUTION CA20 170339

DEMANDE DE CERTIFICAT - AUTORISATION DE DÉMOLITION - 4375, AVENUE D'OXFORD

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le comité d'étude des demandes de démolition par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour la demande de certificat d'autorisation de démolition suivante :

- Demande #3002412674 - 4375, avenue d'Oxford - démolition d'un garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1203558059

RÉSOLUTION CA20 170340

PIIA - 2805, CHEMIN BATES

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, le 18 novembre 2020, d'approuver les plans en vertu du projet particulier PP-113, et en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément à la résolution CA19 170350, et conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), les plans visant la construction d'un immeuble résidentiel de 6 étages et d'une construction hors toit sur la propriété sise sur les lots 174 639 et 2 174 640 du cadastre du Québec, chemin Bates, tel que présentés sur les plans ci-joints, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 25 novembre 2020 - dossier relatif à la demande de permis 3001951714.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1203558066

RÉSOLUTION CA20 170341

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-123

ATTENDU QUE le projet de résolution CA20 170265 approuvant le projet particulier PP-123 visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU ».

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 13 octobre 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU.

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue entre le 20 octobre et le 4 novembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et à la résolution CA20 170184, et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été lus;

ATTENDU QUE, la numérotation des articles 4 et ses suivants du projet de résolution a été modifiée afin de corriger une erreur s'étant glissée dans la séquence de numérotation.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

De déposer le rapport de consultation publique.

D'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-123 visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



De poursuivre la procédure d'adoption du second projet de résolution PP-123 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3)

CHAPITRE I
SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 3 324 689 et 3 320 970 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II
SECTION I
ARTICLES VISÉS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment de 1 étage est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9 afin d'autoriser un bâtiment de 1 étage ;
- aux sections I et II du chapitre VI du titre II afin de permettre un alignement de construction et des marges telles que représentées au plan de l'annexe B;
- à l'article 123 afin d'autoriser l'usage « gare »;
- aux articles 49.1, 66, 88.1, 337.1, et 433.1 afin de ne pas souscrire la délivrance d'un permis émis en vertu de la présente résolution au processus de révision architecturale prévu selon le Titre VIII du règlement d'urbanisme 01-276;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
SECTION I
USAGES

4. L'usage de la catégorie E.7(2), gare, est autorisé.

SECTION II
CADRE BÂTI

5. Le nombre d'étage est de 1 étage.

6. L'alignement de construction et les marges minimales du bâtiment doivent essentiellement correspondre à ceux identifiés sur le plan intitulé « Plan



d'implantation », joint en annexe B de la présente résolution.

SECTION III **ARCHITECTURE DU BÂTIMENT**

7. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure ou de l'implantation relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent essentiellement respecter les principes, le caractère architectural et les descriptions illustrées sur les plans intitulés « Plans architecturaux et perspectives », joints en annexe C à la présente résolution.

SECTION IV **PLANTATION, ESPACES EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENTS**

8. L'aménagement des espaces extérieurs, la plantation d'arbres, arbustes et autres aménagements paysagers ainsi que le nombre, l'emplacement et les détails de construction des équipements et installations extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution doivent essentiellement respecter les descriptions et le caractère général des éléments illustrés sur les plans intitulés « Aménagement paysager et équipements », joints en annexe D à la présente résolution.

SECTION V **AFFICHAGE**

9. Aucune enseigne sur socle n'est autorisée.

CHAPITRE IV **SECTION I** **DÉLAIS DE RÉALISATION**

10. Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

11. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

ANNEXE A **PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »**

ANNEXE B **PLAN INTITULÉ « PLAN D'IMPLANTATION »**

ANNEXE C **PLAN INTITULÉ « PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES »**

ANNEXE D **PLAN INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS »**



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1203558052

RÉSOLUTION CA20 170342

ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION - PP-124

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, le 16 septembre 2020, d'accorder la demande en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

ATTENDU QU'à partir du 1^{er} avril 2021, la demande de permis de construire de ce projet sera assujéti à la conclusion d'une entente en vertu du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial. Le nombre de logements, pour chacune des catégories, sera déterminé lors du dépôt de la demande de permis visant à réaliser le projet.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-124 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages situé au 4845, chemin de la Côte-Saint-Luc, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 1 581 175 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages est autorisée conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9, afin d'autoriser une hauteur maximale de 12 étages et 42 m;
- à l'article 34 afin d'autoriser une densité maximale de 5.5.



Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION 1

CADRE BÂTI

3. La hauteur maximale en mètre et en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Coupes projetées » joints en annexe C à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédant, la hauteur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m.

4. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Implantation projetée » joint en annexe B à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm mais doivent respecter les marges de recul prescrites à la grille des usages et spécifications 0663.

5. La densité maximale autorisée est de 5.5.

6. La superficie de plancher maximale autorisée pour l'usage habitation est de 9 700 m².

SOUS-SECTION 2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

7. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

8. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

9. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie publique.

10. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

11. Les toits du bâtiment doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola.

12. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les



auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

13. Une clôture doit être approuvée selon les critères de l'article 19.

SOUS-SECTION 3

STATIONNEMENT

14. Aucune unité de stationnement n'est autorisée à l'extérieur du bâtiment.

SECTION 2

AUTRES CONDITIONS

15. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de gestion des déchets comprenant les éléments suivants:

- 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 5° la méthode de collecte privée ou publique;
- 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

SECTION 3

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

16. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), du paragraphe 7° de l'article 668 de ce même règlement et selon les objectifs et critères de la présente section.

SOUS-SECTION 1

IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

17. L'objectif est de favoriser l'implantation des bâtiments dont l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des basiliaires ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plan d'implantation projetée », joints en annexe B à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

- 1° L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;
- 2° Le recul du bâtiment doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de



détente conviviaux ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;

3° Des mesures de mitigation doivent être intégrées afin d'atténuer les impacts éoliens, soit par la densification de la végétation ou l'installation d'écrans protecteurs sur les toits.

SOUS-SECTION 2

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

18. L'objectif est de favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Perspectives projetées », joints en annexe D à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;

2° L'effet de masse créé par les volumes du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;

3° L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;

4° La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;

5° Le rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

6° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;

7° L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

19. L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes, des végétaux et des arbres à grand déploiement. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;

2° Le verdissement des toits du bâtiment et l'utilisation de matériaux perméables doivent être privilégiés;

3° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;

4° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;

5° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;



- 6° Le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et doit contribuer à la mise en valeur du site;
- 7° Un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvue, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonisent avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace.

ANNEXE A

Intitulée "Territoire d'application"

ANNEXE B

Intitulée "Coupes projetées"

ANNEXE C

Intitulée "Implantation projetée"

ANNEXE D

Intitulée "Perspectives projetée"

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1203558050

RÉSOLUTION CA20 170343

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - OCTOBRE 2020

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020, ainsi que les dépenses sur carte de crédit du mois de septembre 2020.

60.01 1207479008

RÉSOLUTION CA20 170344

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION ET DES ACTES MODIFIÉS

Mme Geneviève Reeves dépose :



- une copie modifiée de la résolution CA20 170236 et du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020;
- le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement le 28 octobre 2020.

60.02 1204570014

RÉSOLUTION CA20 170345

MOTION - IMPLANTATION DE DÉBARCADÈRES GRATUITS - RESTAURANTS LOCAUX

ATTENDU QUE l'année 2020 a été marquée par la pandémie et la fermeture forcée de nombreux commerces, restaurants et bars, affectant leur chiffre d'affaires et menaçant leur survie;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, Montréal est toujours en « zone rouge », obligeant la fermeture des salles à manger et des bars;

ATTENDU QUE selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), seulement 66 % des PME montréalaises sont complètement ouvertes en date du 26 octobre;

ATTENDU QUE, toujours selon la FCEI, seulement 25 % des PME ont atteint un chiffre d'affaires comparable à la période pré-pandémique;

ATTENDU QU'en août 2020, avant le second confinement, un restaurant sur quatre avait fermé ses portes temporairement ou définitivement selon une étude de l'Institut de développement urbain du Québec;

ATTENDU QUE selon les données compilées par Apple Mobilité pour Montréal, la voiture a augmenté sa part relative des déplacements pour atteindre un niveau plus élevé à la sortie de la première vague qu'avant la pandémie, comparativement au transport en commun dont l'utilisation est restée bien en deçà de sa moyenne pré-pandémique;

ATTENDU QUE les restaurants et les bars sont le type de commerces le plus touché par les mesures sanitaires;

ATTENDU QU'actuellement et pour une période incertaine, les restaurants dépendent de la livraison et des commandes à emporter pour engendrer des revenus;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a réservé 89 places de stationnement gratuites pour 15 minutes devant les restaurants pour favoriser la livraison et le ramassage de commandes à emporter durant toute la période où la ville sera en « zone rouge »;

ATTENDU QUE le 17 novembre 2020, les élus du conseil municipal ont unanimement voté en faveur d'une motion demandant la bonification de l'offre de stationnement gratuit pour la période des fêtes et la réservation d'espaces de stationnement devant les restaurants.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

Que le conseil d'arrondissement mandate les services de réserver les espaces de stationnement sur rue situés devant les restaurants pour en faire des



débarcadères de 15 minutes afin de faciliter les opérations de livraison et de commandes pour emporter durant toute la période où la Ville de Montréal sera en « zone rouge ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1203571010

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 00 h 25.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA20 170307 à CA20 170345 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Questions du public – CA du 7 décembre 2020 à 19 h

Note au lecteur : Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Ma question (maximum de 1 000 caractères)
1	Loeva	Le Mentec		Le sous-financement de notre arrondissement se poursuit en 2021	<p>Dans le budget ayant été déposé pour 2021, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce se retrouve, une fois de plus, en dernière position en termes de financement par résident.e.</p> <p>En effet, en 2021, la Ville de Montréal prévoit accorder à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce que 401\$ par résident.e pour son budget de fonctionnement.</p> <p>Ceci représente un écart de 147\$ par résident.e par rapport à la moyenne des arrondissements montréalais qui se situe à 548\$.</p> <p>Peter McQueen, allez-vous voter en faveur de ce budget municipal si clairement inéquitable envers notre arrondissement?</p>
2	Warren	Goodman		Purchase/Development of Land from YMCA	<p>1. Is the location on the Property of the housing and/or the park (green space) a condition of the sale by the Y and, if so, what are the exact terms?</p> <p>2. Mr. McQueen mentioned on Facebook that all "stakeholders" will be involved in the planning process: (a) What is the process/timeline for finalizing the development plans?; (b) At what stage and in what manner can local residents get involved so that they are heard in a meaningful way before they face a fait accompli?</p>

3	Lisa	Gardhouse		<p>What assurances will we be given that the YMCA will remain an active, viable, presence in the Montréal community should your proposed buyout move forwards?</p>	<p>Mayor Montgomery, Councillors,</p> <p>An important vote awaits. The YMCA in Notre-Dame-de-Grâce is in dire straits, its future uncertain. At the last City Council meeting, Councillor McQueen proudly announced great news is coming; the City of Montreal will present an offer to help save the Y.</p> <p>Tonight there is a vote to approve this sale. The YMCA's services are vital to our community. The project is filled with good intentions, but we have been duped before. The Y has no legal obligation to continue services and the letter of intention on file for the approval of the sale has no minimum time commitment.</p> <p>Like so many, I have benefitted from the Y's services and supported it over the years. It is a vibrant, important part of our community that we cannot afford to lose.</p> <p>Councillor McQueen you have raised our hopes up, you now have to deliver: what concrete measures will you and Projet Montreal take to ensure that the YMCA administrators will not take the money and abandon the community?"</p>
4	Vladimir	Khudik		<p>Housing on the former YMCA land</p>	<p>1. How can the City invest in new social housing, when it cannot even maintain the existing social housing at a decent standard? (The building that houses young, single moms (subsidized, Benny Farm) wasn't afforded the resources to properly maintain it and make repairs. To the point it became a toxic danger and all the moms and their young children had to be moved out.)</p> <p>2. NDG needs social housing, but also needs green space. Why not utilize other options for social housing (Empress theatre, abandoned or dilapidated buildings), rather than taking away 1/3 of this green space on YMCA adjacent land?</p>
5	Kelly	Vandzura	QC	<p>YMCA land plans</p>	<p>What is the total budget for the whole project? Peter mentioned \$10M for the land, but what about the housing and the landscaping for the park? Where is that money coming from and what are the conditions tied to it?</p>



6	François	Fournier		Budget 2021	<p>Le sous financement de notre arrondissement se poursuit en 2021.</p> <p>Encore une fois, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce se trouve bon dernier en termes de financement par résident.</p> <p>En 2021, la Ville de Montréal accordera 401 \$ par résident.e.s de Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce pour son budget de fonctionnement.</p> <p>La moyenne des arrondissements montréalais est de 548 \$. C'est un écart de 147 \$.</p> <p>Questions:</p> <p>Est-ce que Projet Montréal reconnaît que CDN-NDG est sous-financé ?</p> <p>Est-ce que M Arseneault, Mme Popeanu et M McQueen voteront contre ce budget inéquitable ?</p>



7	Ellie	Israel	LocalResident&EnglishMontrealSchoolBoard	Buiding to be built at 4845 Cote St. Luc Rd.	<p>Tonight's agenda includes the construction of a new building at 4845 Cote St. Luc Rd. It replaces a former Shell gas station with a 12 storey building. I would like clarification from my City Councillor, Marvin Rotrand. What is the procedure for public consultation for this building? If residents wish to oppose it by referendum, can they? Will this building cast too much shadow on neighbouring buildings including mine at 4900 Cote St. Luc Rd? Will it cause any wind tunnel effects?</p> <p>Furthermore, as a Commissioner of the English Montreal School Board, with full support of Chairman Joe Ortona, and without taking a clear position, one way or another, we have questions and concerns about the effects on our nearby school.</p> <p>Amongst other things, how will the additional traffic affect the 1500 students, teachers and administrators at Marymount Academy International and Westmount Park? Would a wind tunnel affect their safety?</p> <p>Thank you. Ellie Israel</p>
8	Carl	Hamilton		4845 CSL Rd.	<p>The borough-council-city-centre-council-federal-government-real-estate-developer industrial complex is alive and well - and thriving. Despite the coronavirus crisis and the worst economic collapse since the Great Depression, real estate prices continue to surge. Remarkable. Tonight, a high-end 12 storey condo building is being proposed for 4845 Cote St Luc Rd. This project will bring more cars, noise and pollution to an already busy street. Once constructed, it will enrich a developer and add millions of dollars in mortgages to our debt drenched economy. Given these observations, how will this project benefit the existing residents of the borough and how will it attract families?</p>
9	Gaëlle	De stefano		Chemin à velo	<p>Je vous remercie de bien vouloir autoriser le passage des vélos sur un chemin du parc du sanctuaire parc Marié Gerin.</p>



10	Gilles	Chiasson		News about the Y	I was happy to hear that tonight cdn-ndg council is moving a file to save the NDG YMCA. I was also happy to learn that there will be more social housing in NDG. What are the next steps in this process?
11	john	margolis		cross country skiing in local parks	The difficulty in skiing in local parks is not having a place to sit down and change from walking to ski boots. Would it be possible to arrange a simple, roofed over area with benches right by the park field to enable this to be done ? It would certainly be appreciated by those coming with children.
12	Marlo	Turner Ritchie	Defund the SPVM Coalition	Defunding the SPVM Coalition	Recently, Mayor Valérie Plante cancelled a meeting with the Defund the SPVM Coalition the week that the budget draft was presented. Activists were shocked and concerned to see that zero steps were taken towards re-allocating funding from the SPVM to other key areas such as front-line community services. In a recent survey, 60 per cent of Montrealers support defunding the police, yet Plante's administration increased the SPVM's budget by more than \$20 million for 2021 (Source: CTV news). My question is to Peter McQueen and Christian Arseneault. 1) When will we see concrete action to explore how other cities have managed this important budget transition and how to make this possible in Montreal? 2) How can Mayor Plante suggest that the pandemic is not the right time to re-allocate much needed resources from the SPVM to front-line community organizations who play a leadership role in health, prevention and harm reduction services? (CTV news)
13	Nicolas	Roberge		Recommandations du rapport Paladini	Bonjour mon nom est Nicolas Roberge, J'aimerais savoir s'il y a un élu qui serait au courant à savoir combien des seize recommandations du rapport Paladini, désastreux pour la direction de Stéphane Plante et Pierre Boutin, ont été mises en oeuvres depuis les neuf derniers mois. Si oui lesquelles ? Si oui lesquelles et si non, selon vous, à qui les employées du clos Madison peuvent-ils se fier pour un suivi concernant ce rapport ?



14	Kirsten	Voss		NDG YMCA land purchase	Why not build along the existing roads (either Hampton or Royal) instead of behind de Terrebonne where access to the building(s) would be complicated? If the purchase of the land is NOT conditional on the YMCA staying open, why would the city decide the placement of the housing based on the Y's request to have direct access to the park land? If the housing is built on Hampton or Royal, the Y could still easily access the green space via the central alley (via the door they already use to access the green space)
15	Ray	Taylor		Station 11 closure	Councillor Arseneault: You stated you have statistics to back up that the closure of Station 11 was a positive move, yet you have repeatedly refused to provide this info to the citizens you were elected to serve. You said I must make an access to information request. What prevents you from releasing this mysterious data? Or do you just not have any?
15	Ray	Taylor		Police Station Mergers	Councillor Rotrand: Last year Projet Mtl promised no further mergers until the Public Safety Commission studied the matter publicly in fall 2020. You were willing to buy-into to the merger if they studied the satellite station option. To date we have no news. We now hear of another merger (stations 31/33), again with no public consultation. It looks like you were played by Projet Mtl. At the next city council meeting, there is a motion for a moratorium on any further SPVM mergers until they present a comprehensive plan to the Public Safety Commission. How will you vote, and how do you feel that Projet has dealt with this matter overall?
16	Sharon	Leslie			Mayor Sue Montgomery and Magda Popeanu: Congratulations on moving forward re: Empress Theatre, with a consultation process continuing the community planning process. Apparently, with NO prior summary document or questions, there will be a presentation on themes emerging from submissions. We will discuss our "adhesion or adherence" to the key ideas. "Voting" which appears in the consultation document has been dropped which is a relief.



					<p>Responding spontaneously at such an important phase of the planning goes against best practices for effective and democratic consultation. Why was this approach taken? A summary and questions ought to be available, ideally 1 – 2 weeks, prior to soliciting our reactions. Participants must only respond Dec 10 as individuals, unable to represent their groups appropriately since there will be no opportunity to connect ahead of time to discuss our reactions.</p> <p>Why was such an approach chosen? How are we expected to engage with our groups and decide upon our responses?</p> <p>What will take place? How will our “adhésion / adherence” be measured? In order To engage the community in an informed fashion, why not postpone this step until early January so groups and citizens can participate more effectively?</p>
17	Larry	Rosenthal		<p>PoppyGate - Councillor Popeanu's disrespect of our Veterans</p>	<p>It is important that we who have been left behind remember the the sacrifices by all members of the Canadian Armed Forces. Of all Faiths.</p> <p>They gave so much...their very lives. We must remember them, Honour them and perform acts of kindness on their behalf.</p> <p>A sincere act of kindness is wearing a POPPY...and in the proper manner! We can add dignity by supporting the Legion as well. The Vets need our support!</p> <p>We are strongest as a Nation as Canadians by working together....they cannot ...we can.</p> <p>An apology here would be in order!</p>
18	Imogen	Brian		<p>Police station</p>	<p>When the Plante administration shuttered our only police station in NDG, Christian Arseneault promised that there would be a full review of the decision to close our police station. When will the review criteria be released? We need to be taking baseline measurements now.</p>



19	Andrew	Bernstein		s/o	It's good news that the YMCA on Hampton will stay with us, even better news that some social housing will be built nearby — all the more so because it's close to "Monkland Village" which is far too overpriced, all things considered. What we really need to see, however is a moratorium on condos in the borough. Every new building project except for this one seems to be a condo. News flash: this city is saturated with condos and nobody from Montreal wants to buy one. In the pandemic, fewer people who'd otherwise be inclined to buy one can afford both the down payment, the mortgage insurance, AND the condo fees. Instead, the condos that keep getting built and built and built get sold to foreign investors whose unoccupied condos end up on Air B&B and raise the property values, valuations, taxes, and rent for everyone else; including our beleaguered neighbourhood retailers. Will the borough commit to an end to condos and zone new development projects for rentals alone? That is my question.
20	Sue-Ann	MacDonald	UdeM / LogisAction	J'aimerais savoir si ça serait possible de penser à développer du logement social pour des jeunes sur le site YMCA ?	Est-ce que la ville pourrait conserver une partie du terrain pour le développement du logement social ? (ex. jeunes qui vivent l'itinérance cachée ou qui sont à risque d'itinérance)
21	Nicolas	Hebert		Road conditions in our borough are terrible	The borough's budget was recently adopted and so little is allocated to improve the condition of our roads. This is an insult to CDN-NDG residents. As councillor of Cote-des-Neiges and the Vice-Chair of the Executive Committee of the City of Montreal, Councillor Popeanu, you have a say. It is unacceptable you don't oppose such blatant lack of funding for our roads, especially since in opposition you always said that our capital works budget should increase. Instead, you eliminated city centre extra payments for roadwork to the borough done in the past two years. My question is simple: Ms. Popeanu, who is more important to you, Valérie Plante or the citizens that elect you?



21	Nicolas	Hebert		Road conditions in our borough	Councillor Perez, you are former executive committee member responsible for infrastructure. What are your thoughts on this matter, and how do you think we can achieve better road conditions, a better quality of service for our precious hard-earned taxpayer dollars?
22	Joanna	Pasturczyk		Housing on the former YMCA land	1. The project was initially communicated as including housing on a "small part" of the land. This has now grown to 33%. Why does such a large portion of the land need to be developed into housing (social or otherwise)? We are worried about the loss of greenspace. 2. Can you please be more specific about the plans for the housing project? Can the height be limited to 2 stories, so as to integrate better into the surrounding houses? Will these be apartment buildings?
23	Kevin	McCormack	QC	YMCA land project	Once the land is acquired (if), what is the timeline for start and finish of the whole project? I imagine the park won't be accessible during construction of the housing units?
24	Jacinthe	Laporte		Le parc	Combien d'étages aura cet immeuble, considérant la lumière et le soleil nécessaires dans un parc et considérant les clôtures maintenues, afin de sécuriser les espaces de jeux de TOUS les enfants (à la fois ceux inscrits au programme préscolaire du YMCA qui NÉCESSITENT un espace fermé/réservé AINSI QUE les espaces de jeux des enfants citoyens de 0-5 ans ET de 6-12 ans); et le jardin communautaire du YMCA sera-t-il préservé et/ou ouverts à des lots citoyens locatifs.
25	Minh	Phan		État actuel du projet du Corridor écologique Darlington	L'arrondissement est collaborateur dans le projet du corridor écologique Darlington. Quel est l'état actuel du projet et est-ce qu'il faut attendre le développement du secteur de l'hippodrome pour voir les changements à l'ouest des campus universitaires (est-ce qu'il y a une date estimée pour sa complétion)?



26	Salvacion	DeVera		Repaving isabella Avenue	<p>Hello Councillor Rotrand,</p> <p>I was very happy to read in The Suburban that the city has agreed to repave the street next summer. The part from near the metro station to Decarie is in very poor condition. I am sure that this work will be much appreciate by residents as well as the merchants.</p> <p>I want to ask whether the city will do anything to address an equally bad situation. Isabella Street east of Decarie is as potholed and broken up as Queen Mary. The city patches it regularly but the potholes reappear. The only solution is to repave the street.</p> <p>My question is can this be done in 2021 ?</p> <p>It would be unacceptable not to do so yet there have been media reports that the Borough budget is very small when it comes to road repaving and that the city administration is not following practices of past Mayors who provided large additional sums so that Boroughs could assure better roads than they would otherwise been able to do with only their own budgets.</p>
27	Frederic	Liccia		Autorisation pour Velo	<p>A l'attention de la mairesse : pouvez-vous svp autoriser les vélos à passer sur un des chemins du parc du sanctuaire-parc Marie-Gerin ? Merci</p>
28	Helene	Mayer		Anti corruption	<p>Since the borough tabled the analysis about 37001 anti-corruption/collusion, will we move forward to get the certification so residents can gain confidence in the borough administration?</p>



29	Richard	Blouin		Projet YMCA	<p>1. Is it true that the money the city will use for the purchase of the YMCA lot comes all or in part from a government subsidy related to subsidized housing? In other words, is the city obligated in one way or another to build subsidized housing in order to make the deal with the YMCA?</p> <p>2. If the answer to the previous question is YES, is the city getting the subsidy on the condition that it builds subsidized housing on THAT particular piece of land, or is it a general subsidy that allows the city to build the social housing anywhere in the borough provided it meets the number of units or occupancy criteria in the subsidy?</p>
30	Temima	Rosenzweig		Projet Montréal Double Standard on « Diversity »	<p>At the last city council there was a motion tabled by Marvin Rotrand encouraging visible minorities candidates for the 2021 municipal elections.</p> <p>During the debate Cathy Wong personally attacked Rotrand for not « giving up his seat » for visible minority candidates in winnable district.</p> <p>My question to Peter McQueen - as a white privileged male who has completed 3 terms/12 yrs in NDG w/ comfortable margins, are you willing to give-up your seat in the next election for a Projet candidate from a visible minority?</p> <p>2nd question is to Mr Perez</p> <p>During Mrs Wong's speech she made a point to say that Mr Rotrand was around for 38 yrs that he should give up his seat for a member of a « diversity » group. I was shocked by her exclusion of Mr Rotrand that as a Jew he is not part of a minority group. I believe this says a lot about how Projet only consider certain people worthy of being included as diversity. As person who identifies as being Jewish can I please have your view on this matter?</p>



31	David	Wilson		Plans for Godfrey Avenue	As a resident of Godfrey, this is the first I have heard of a plan on a pedestrian space on this street. I appreciate the consultation has not yet started, but \$100,000 is being spent on here and so could you please describe the intended scope on Godfrey?
32	Linda	Gouthro-wilson		s/o	Since I was the last president that ended 4 years ago now . How can miss marie gauthier represent the tents when we were never consulted to have her represent us . Alot of us dont agree with her views .We as tents need our voices heard on this subject and we were not please as tents we need to be heard thank you
33	Eric	Granger		NDG YMCA land purchase	If the purchase money comes from the City of Montreal (or the provincial or federal governments) and not the borough itself, who has the final say on the design (height restrictions, number of units), and purpose of the units (ie family, low mobility, youth etc)? What is the plan for community consultation on the project and when are they expecting to start building the housing?
34	Marie	Noël		Espace de stationnement sur notre terrain	Nous aimerions nous acheter une voiture électrique. Légaleme nous ne pouvons pas stationner notre voiture sur notre terrain qui n'est pas assez profond à cause de quelques pieds réservés par la ville près du trottoir. Qu'avez-vous à nous proposer comme solution? Accorder la permission légale si les propriétaires construisent une entrée facile à démonter au cas d'un travail de la ville?
35	Andre	Froncioni	Quebec	Municipal Budget: Question for Peter McQueen	The per-capita allotment for CDN-NDG in the upcoming Montreal budget is the lowest of all the Montreal boroughs. In contrast, Ville-Marie, the Sud-Ouest, and Ville-St-Laurent receive more than 70% more per person. Peter McQueen, given the severe under-funding of CDN-NDG in this upcoming budget, will you be voting in favour of this budget on Dec 9th? And why?



36	Jo-Anne	Wemmers		Green space at new construction	The borough claims to want to expand green space around new construction. Yet, in Vendôme Village the new construction at Ste-Catherine and De Maisonneuve is buidling right up to the sidewalk along De Maisonneuve (after removing all city trees). At the building site on Marlow and Sherbrooke, the borough has not put any protection around its trees, which are consistently exposed to heavy equipment working at the site. How does this reflect the borough's commitment to enhance green space around new construction? What does the borough plan to do about this?
37	Jean-Pierre	Chouteau		Asphaltage travaux publics	Quels sont les critères pour décider si une rue doit être re-asphaltée. La rue Hingston n'a pas été refaite depuis au moins 32 ans entre Notre Dame de Grâce et Monkland et la surface de roulement est très irrégulière (suite de rapiécages) et inconfortable et bruyante. Les entrées cochères sont trop hautes. Les puisards ne sont pas tous au n'ont niveau ce qui causent des accumulations d'eau et de glace.
38	Anna	Bragina		Projet St-Columba	Bonjour, j'ai soumis plusieurs questions et préoccupations concernant le projet St-Columba, d'abord par courriel à M. Savard (le 1 octobre) et ensuite, via le formulaire web et par courriel durant la consultation publique au conseil de l'arrondissement (le 3 novembre). Je n'ai toujours pas reçu de réponse ni d'accusé de réception. Pouvez-vous clarifier quand pouvons-nous nous attendre à avoir des réponses? Pourquoi certains résidents ont reçu des réponses à leurs questions et d'autres non? De plus, j'ai pris connaissance de l'ordre du jour pour le 7 déc. et je constate que le Projet St- Colomba n'est pas à l'ordre du jour. Pouvez clarifier pourquoi le projet a été retiré de l'ordre du jour et quelle est la prochaine étape? Merci par avance, Anna.
39	Neal	Mukherjee		Governance	To all elected officials, should the ISO 37001 certification be adopted in our Borough and across the city? Why or why not?



40	Lynda	London		Purchase of Land from YMCA	<p>If the housing goes forward on the Property:</p> <p>(a) Why can't the footprint for the housing be moved closer to the middle of the Property to be least intrusive to all neighbouring residents, while still meeting the greenspace objectives?</p> <p>(b) What type of construction is being planned: - 2 or 3 stories? - apartment like buildings that will span the Property from Royal to Hampton?</p> <p>(c) How far will the buildings be from the back property line of the Terrebonne houses?</p> <p>(d) When will construction start /end?</p>
41	Tara	Granger		NDG YMCA land purchase	<p>Was the possibility of keeping the same footprint considered: purchasing the Y itself, creating a new multi-unit building which would include a new YMCA (or public recreation space with a gym and pool), more social housing, and keeping the large green space (including the community garden, track/soccer field, play structures and tennis courts) for everyone?</p> <p>How many social housing units are being considered and how high will the planned structure be allowed to be?</p>
42	Sonya	Konzak		Greenfield developments	<p>A few weeks ago we saw trees getting chopped down at the corner of Maisonneuve and Claremont for a new development on land that was essentially green space. We also hear rumours that the beautiful church at the corner of Marlowe and Sherbrooke will become condos. That church was surrounded by green space used for community events. Now we're hearing that we're losing more green space for a housing development on NDG rd. Will the borough consider working with the city to impose a moratorium on greenfield developments? The city shouldn't have to spend millions of dollars to save greenspace and churches shouldn't be allowed to make millions off the sale of their land to private developers. Please don't just point your finger at city centre: Citizens expect the borough to collaborate with the city and not simply say « it's up to them ».</p>



43	Carmen	D'Elia	Espace Knox	Projet Parc Leduc	Est ce qu'il y aura plus de 35 espaces de stationnement existents qui vont être éliminés pour le projet du Parc Leduc sur Godfrey?
44	Camille	Thompson	L'OEIL de CDN	Règlement RCA20 17331	Bonjour à vous, D'après le calendrier des échéances présentés lors de la consultation publique de l'automne, le 7 décembre était la date projetée de l'adoption du règlement RCA20 17331. Il n'y a aucun point à ce sujet à l'agenda, ainsi à quel moment ce règlement sera-t-il adopté et mis en application officiellement? Merci et bonne soirée
45	Fanny	Magini		Autoriser les vélos - Parc Marie-Gérin-Lajoie	Bonjour cher conseil, Tous les jours, lorsque la température le permet, mes trois enfants (11, 9 et 5 ans), accompagnés de mon mari ou moi-même, se rendent à l'école en bicyclette. Pour des raisons de sécurité, nous ne passons ni par l'avenue Van Horne, ni par l'avenue Côte-Ste-Catherine, étant donné l'absence de pistes cyclables. Malheureusement, les chemins (3) du parc Marie-Gérin-Lajoie, ne le permettent pas et des signes interdisant le passage des vélos sont présents. Étant donné les nombreuses familles qui utilisent ce trajet à vélo malgré l'interdiction, je souhaiterais dès le printemps 2021, de permettre au moins sur un des chemins du parc le passage des vélos. Je vous remercie de promouvoir le transport actif sur notre territoire et de permettre aux familles d'utiliser un des chemins de ce parc à vélo en toute sécurité. Bon conseil!



46	Mary Ellen	Kenny	Quebec	fiscal	<p>The underfunding of Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce is shameful. Projet Montréal recognized this problem in 2017.</p> <p>Once again, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce is dead last when it comes to funding per capita.</p> <p>In 2021, the City of Montreal budget will allocate 401 \$ per resident for our operating budget.</p> <p>The Montreal average is 548 \$.</p> <p>This is a 147 \$ gap.</p> <p>Questions: How can this administration justify a budget that leaves our borough with peanuts ?</p> <p>When will Projet Montréal end the chronic underfunding of our borough?</p>
----	------------	-------	--------	--------	--



47	Rachel	Michie	5975 Avenue Notre-Dame-de-Grace	Trottoir pour pietons	<p>Introduction</p> <p>Association of Pedestrians and Cyclists of NDG</p> <ul style="list-style-type: none"> · As the COVID pandemic intensifies, pedestrians more than ever want to safely social distance when walking on borough sidewalks. · To allow its residents to do so, they need well-cleaned sidewalks in winter · Unfortunately, this has not been the case in past winters along many residential sidewalks. · Faced with narrow slippery sidewalks, many vulnerable residents will choose to stay home, which is not good for their physical and mental health. <p>Question</p> <ul style="list-style-type: none"> · What steps has the borough taken to significantly improve its sidewalk cleaning this winter? · Will the borough monitor the sidewalk cleaning by its employees and make the required changes promptly to ensure safe sidewalks?
48	Grace	Kania		REV Vendome- de la savanne	Please let us know the time line for REV Vendome to de la savanne
49	Piétons Montréal	Pedestrians	Piéton Montréal Pedestrian	Gouvernance de l'arrondissement.	<p>1) Est-ce que le Conseil d'Arrondissement a condamné, ou va condamner, les propos sexistes, ageists et racistes de Mme. Cathy Wong concernant M. Marvin Rotrand, Conseiller indépendant pour le district de Snowdon?</p> <p>2) Quelle suite a été donnée, ou sera donnée, au consensus dégagé lors des auditions de la Commission publique sur la période des questions, surtout en matière de consultation préalable sur les résolutions à être votées en Conseil d'Arrondissement?</p>



4^e question et suivantes sur un même sujet

Question rejetée puisque le citoyen ne s'est pas identifié

